



CHIFFRES-CLÉS

Pop. en M	PIB/hab. (€)	Croissance PIB (%) 2018	Croissance PIB (%) 2019	Note env ^t des affaires
35,8	2 745	3	2,7	A4

Sources : Banque Mondiale



CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ (1/2)

Taille du marché

Fondamentaux

- L'industrie des matériaux de construction et des produits de second-œuvre représente un chiffre d'affaires de 59,13 Mds MAD (5,44 Mds EUR) et une valeur ajoutée de plus de 14 Mds MAD (1,3 Md EUR).
- Le secteur des BTP vise à créer 220 000 postes d'ici 2022, passant de 990 000 à 1,2 millions d'emplois. Le marché du bâtiment et du second-œuvre emploie 10 % de la population active au Maroc. Au moins 30 % du marché relève de l'informel. Le secteur compte près de 5 000 entreprises organisées, dont une vingtaine de grande taille.
- La signature d'un Contrat-Programme en septembre 2018 projette de faire contribuer le secteur à hauteur de 7,4 Mds d'euros au PIB du Maroc d'ici 2022.
- Le marché du bâtiment intelligent est peu développé pour le moment.

Tendances et évolutions

- Les ventes de ciment ont connu une évolution de 1,8 % en 2019, alors qu'elles avaient reculé de 3,7% en 2018.
- Mise en œuvre de nombreux projets d'aménagements de villes nouvelles ou quartiers résidentiels neufs, dont les budgets d'investissements s'élèvent à 14,6 Mds EUR à l'horizon 2035.
- En plus du Contrat-Programme, 10 contrats ont été conclus par différents ministères avec la Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics (FNBTP), venant sceller un nouveau partenariat public privé.

CHIFFRES DU SECTEUR

Croissance du secteur BTP	2,3% en 2019 et prévision de 3,8% en 2022
Part du PIB	6 %
Chiffre d'affaires 2018	5,44 Md d'Euros
Nombre d'emplois	990 000 (10 % de la population active)

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ (2/2)

La concurrence et positionnement de la France

La concurrence locale / internationale

- Les principaux décisionnaires du secteur sont :
 - Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville ; le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique.
 - Représentant les entreprises du secteur : la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics (FNBTP) et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI).
 - Un comité de suivi du contrat-programme réunit les représentants des ministères concernés ainsi que de la FNBTP.
- Parmi les principales entreprises du secteur : groupe Addoha ; groupe Al Omrane, groupe Palmeraie Développement ; Lafarge Holcim ; Ciments du Maroc ; MEDZ ; TGCC.
- Le savoir-faire local est porté par quelques bureaux d'études reconnus et performants tels que CID ou encore NOVEC.
- Plusieurs constructeurs et promoteurs immobiliers ont la part belle dans la réalisation de programmes immobiliers parmi lesquels AL OMRANE, TGCC, SAHAM IMMOBILIER, ANWAR DEVLEOPPEMENT, ALLIANCES, MEDZ, CGI, CHAABI LIL ISKAN, GARAN, IMMORENTE INVEST.
- Quelques aménageurs - développeurs : GARAN, ALLIANCES, MEDZ, AL OMRANE.
- Des opérateurs étrangers : EMAAR MOROCCO, THOMAS & PIRON, ASMA INVEST.
- L'exigence en matière de qualité des matériaux et des produits dépend des intervenants.
- Les marchés sont souvent adjugés au moins-disant.
- Les principaux fournisseurs du Maroc dans le secteur de la construction : France (15 %), Allemagne (13 %), Espagne (12 %).

Le positionnement de l'offre française

- Plusieurs opérateurs dans le BTP : BYMARO (groupe BOUYGUES), SOGEA (groupe VINCI), COLAS, CEGELEC, etc.
Promoteurs immobiliers : BOUYGUES IMMOBILIER
- Formation : Weber, filiale du groupe Saint-Gobain, spécialisée dans la fabrication de mortiers industriels, investit environ 7 millions de DH en 2018 dans un centre de formation, afin de faire face à un problème de manque de connaissance technique chez les applicateurs des mortiers.
- Autres : CSTB, CERWAY, SOCOTEC, SYSTRA, BUREAU VERITAS

ATOUTS DE L'OFFRE FRANÇAISE

- Le savoir-faire français en matière d'éco-construction et ses compétences dans la mise en œuvre de projets durables
- Les produits de construction et de second œuvre de qualité, respectueux de l'environnement et permettant des économies d'énergie
- La formation dans les métiers du bâtiment et travaux publics
- L'ingénierie, avec des compétences permettant de mener à bien des projets complexes
- Les outils de certification français
- Le référentiel français en matière de construction

**OPPORTUNITÉS POUR L'OFFRE FRANÇAISE****Aménagement de zones urbaines et villes nouvelles**

- Mise en œuvre de projets d'aménagement de villes nouvelles ou de quartiers résidentiels neufs, dont les budgets d'investissements s'élèvent à 14,6 Mds EUR à l'horizon 2035.
- Construction de 15 nouvelles villes : à l'instar de Tamensa, Tamensourt, Hrafat, Lakhayata, Victoria City à Bouskoura...
- Ville nouvelle Zenata : superficie de 1 830 ha, l'Eco-cité ambitionne d'accueillir 300 000 habitants conformément aux standards internationaux de développement durable. 150 M d'Euro ont été investis par l'AFD.
- Pôle urbain Mazagan : Conçu pour être un modèle viable de cité, pionnier dans l'utilisation des nouvelles technologies et intégré dans un territoire urbain et durable, 300 ha de superficie totale, dont 614 accueillant les différentes composantes du projet (zone résidentielle, pôle académique, zone de recherche et d'innovation, équipements touristiques et culturels, zones d'activités tertiaires, etc.).
- Casa-Anfa : projet d'aménagement urbain qui se développe au cœur de Casablanca (350 hectares). Présence de nombreux développeurs sur ce projet : THOMAS & PIRON (belge), BOUYGUES IMMOBILIER (français), ASMA INVEST (maroco-saoudien) ainsi que les groupes locaux WALILI, CGI, et YASMINE IMMOBILIER.
- Ville verte Mohammed VI à vocation universitaire, placée sous le prisme du développement durable et du respect de l'environnement.
- La plateforme Green & Smart Building Park s'inscrit depuis 2018, dans le programme ambitieux entrepris par l'Université Mohammed VI Polytechnique et IRESEN pour développer les infrastructures de recherche au service de l'innovation et la R&D pour la création du premier réseau africain dédié aux technologies vertes, avec pour objectifs : les Bâtiments verts, la Ville de demain, ses réseaux intelligents et la mobilité durable en intégrant les nouvelles technologies, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la digitalisation.

Vision tourisme 2020

- Investissements publics et privés. L'objectif est d'atteindre 12,4 Mds EUR de chiffre d'affaires et de doubler la taille du secteur en créant 200 000 nouveaux lits.

Schémas d'aménagements urbains

- lancés par les principales régions et les futurs PDR (Plans de développement régionaux).

SECTEURS PORTEURS

- Matériaux : pièces sanitaires, tubes et tuyaux, robinetterie, peinture, marbres, produits de verrerie, menuiserie.
- Isolation : la demande pour ces produits va se renforcer ces prochaines années, avec l'entrée en vigueur de la réglementation thermique des bâtiments et le lancement du programme national de l'efficacité énergétique.
- Ouverture sur l'Afrique : volonté du Maroc de compenser la dépendance à la commande publique par l'export, notamment en Afrique : accords signés entre la Fédération et les représentants gouvernementaux de pays africains tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, ou le Congo.



CLÉS D'ACCÈS

Le profil des partenaires commerciaux / Approche commerciale à privilégier

- Répondre en direct aux différents appels d'offres lancés par les collectivités locales.
- Trouver un partenaire de représentation afin de se rapprocher des donneurs d'ordres.
- S'implanter localement en prévision des grands projets structurants du Royaume et de son besoin en compétences techniques.
- Rester en veille afin de saisir les projets en cours et à venir.

La réglementation spécifique

- Projet de Code de la construction (en cours) : déterminera les responsabilités de chaque intervenant, les aspects administratifs, juridiques et techniques de l'acte de bâtir.
- Un projet de loi rendant obligatoire les assurances « Tous risques chantier » et « Responsabilité civile décennale » est en cours d'étude.
- La loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique a pour objectif de réaliser une économie de 12 % de la consommation énergétique à l'horizon 2020 et de 15 % d'ici 2030..
- Le Maroc s'est engagé sur la voie du développement durable à travers, notamment, l'entrée en vigueur en novembre 2015 du décret d'application n°2-13-874 du 15 octobre 2014 sur la réglementation thermique du bâtiment.

NIVEAU DE TAXATION

- Marchandises libres à l'importation
- Accord de libre-échange avec l'UE : suppression totale des droits de douanes depuis mars 2012
- Les marchandises importées sont soumises à la TVA de 20 % et à la TPI de 0,25 %

POUR ALLER PLUS LOIN

Procurez-vous les Guides des affaires Business France

Pour comprendre les spécificités commerciales des différents pays et vous aider à faire les bons choix : de l'information très opérationnelle assortie de conseils précieux. Commandez-les...

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer-tous-les-guides-des-affaires>

Retrouvez toutes les publications Business France sur le Maroc en suivant ce lien :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer>

LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

Pour connaître les grands RDV sur le secteur du Bâtiment et du second-œuvre au Maroc :

Le Salon International du Bâtiment – du 25 au 29 novembre 2020

Mission Collective CFCIM-Business France – du 24 au 26 novembre 2020

<https://www.businessfrance.fr/export-agenda>



**LES TALENTS, VOTRE MEILLEUR ATOUT
À L'INTERNATIONAL !**
businessfrance.fr/vie-home

VIE



@BF_VIE
N° Violet 0810 659 659

NOUS CONTACTER

Chambre de Commerce et d'Industrie
Française au Maroc

15 rue Mers Sultan

20 130 Casablanca

Maroc

Nadia DAHBI, Chargée de Filière

Art de vivre, Santé

Tél. : (+212) (0) 522 43 96 07

ndahbi@cfcim.org



© CFCIM - Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Maroc.
Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de la CFCIM, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité
La CFCIM ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin.
La CFCIM ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels changements.